LE SCSI ALERTE SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DES OFFICIERS

Nous demandons, à l'instar de ce qui avait été fait pendant d'autres périodes (JO), que l'écrêtage des heures soit suspendu et que des facilités soient accordées pour poser les heures effectuées, en particulier sur les week-ends.

Les officiers en article 10 doivent aussi pouvoir récupérer, il y va de leur santé et capacité à rester lucides dans leurs prises de décisions sur le terrain, dans un contexte de crise.

Le SCSI exige un soutien inconditionnel de la hiérarchie pour les officiers convoqués par des services d'inspection pour rendre compte de leurs décisions et de leur conséquences. L'officier est un cadre opérationnel.

En ce sens, il doit être écouté, soutenu et protégé.

Les officiers méritent le respect. A titre d'exemple, ils attendent encore la validation des ratios de commandants divisionnaires et des échelons spéciaux.

Monsieur le ministre de l'Intérieur a annoncé la mesure suivante :

+1 point d'ISSP (indemnité de sujétions spéciales police)
au 1er avril 2027,
+2 points pour 2028,
+2 points en 2029 dans le cadre d'un plan pluriannuel.

L'ISSP est pris en compte dans le calcul de la retraite.

Le SCSI prend acte de ces annonces qui concernent l'ensemble des corps actifs de la Police nationale, mais regrette l'absence de réponses immédiates dans le contexte actuel.
Nous continuons d'exiger la mise en oeuvre de nos revendications pour les officiers

Le SCSI toujours à vos côtés.

Élections professionnelles du 3 au 10 Décembre :
Je Vote

SCSI Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure — FASMI — UNSA

DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !